

Paris, le 22/01/2018,

Perturbateurs Endocriniens « Une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution » 1

Un mois après Paris, STRASBOURG s'engage à signer la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »

Le Conseil de Paris a adopté le mardi 12 décembre à l'unanimité la signature de <u>la charte « Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens »</u> que propose le Réseau Environnement Santé. Paris, première ville à voter la signature de la charte, a été rejointe hier par Strasbourg. En effet, le conseil municipal a voté à l'unanimité le vœu présenté par les élus EELV de la ville de Strasbourg.

La charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens » fait suite à la 1ère Rencontre européenne tenue le 10 Octobre dernier à Paris qui avait réuni les capitales Madrid, Stockholm, les communes de Grande-Synthe et Cœur d'Ostrevent, les établissements de santé (CHU de Lille, Maternité de Guéret) et de petite enfance (crèches de Limoges). Vous retrouverez <u>ici</u> les actes du colloque « Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens ».

Cette charte est inspirée de celle adoptée à Madrid en juin dernier. C'est un engagement sur une démarche pour réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens ainsi que le recommande la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens autour de 5 axes: 1/ Produits phytosanitaires et biocides 2/ Alimentation 3/ Sensibilisation 4/ Critères d'éco conditionnalité dans les achats publics 5/ Information sur les engagements pris.

La région Grand-Est à laquelle appartient Strasbourg est déjà très impliquée dans les thématiques de santé environnementale. Des actions de sensibilisation ont été menées sur le territoire notamment par la délégation régionale du RES et un colloque se déroulera, à Strasbourg, le 14 mai 2018, avec pour thématique « L'AVC, un problème de jeunes ? ». Il traitera de l'impact de l'environnement - dont les perturbateurs endocriniens et la pollution de l'air - sur la survenance des Accidents Vasculaires Cérébrales (AVC) chez les individus de moins de 45

¹ Organisation Mondiale de la Santé-Programme des Nations Unies pour l'Environnement http://www.who.int/ceh/publications/endocrine/en/



47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37

http://www.reseau-environnement-sante.fr



ans. Cela montre que les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer pour faire face à cette « menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution », comme l'OMS et le PNUE ont qualifié les Perturbateurs Endocriniens.

C'est maintenant au gouvernement de jouer son rôle en adoptant la 2ème phase de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens. « Par-delà les Perturbateurs Endocriniens, nous attendons du gouvernement qu'il s'engage pour une véritable politique de Santé Environnementale, explique André Cicolella, président du RES. Cela passe par des Etats Généraux de la Santé Environnementale pour refonder notre système de santé afin de s'attaquer sérieusement aux causes environnementales de l'épidémie de maladies chroniques. »

Contacts presse:

Marie-Madeleine Braud, Déléguée régionale Grand-Est du RES, 06.73.87.38.54 Célia Colombier, Chargée de campagne « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens », 01.80.89.52 21

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37 http://www.reseau-environnement-sante.fr

